



commission de jeunes
du canton de vaud

Charte écologique de la CDJV

La Commission de Jeunes du canton de Vaud a pris connaissance des importants enjeux liés au climat auxquels l'humanité, et plus particulièrement notre génération, doit faire face. De ce fait, nous nous engageons, à notre échelle, à prendre des mesures pour la préservation de la planète.

En adoptant cette charte, tou.te.s les membres de la Commission de Jeunes s'engagent à agir conformément à ses dispositions et à la faire évoluer régulièrement par de nouvelles initiatives. La charte sera d'ailleurs soumise au vote en séance plénière tous les deux ans lors du renouvellement de la CDJV.

Cette charte s'applique à tous les événements, séances (plénières, bureau, groupes de travail, ...) ou représentation organisée par la CDJV. Ce document s'applique, dans la mesure du possible, également aux membres représentant la CDJV lors d'invitations. Elle invite, en outre, chaque membre à tenir compte de l'enjeu climatique et à questionner ses habitudes plus globalement.

1. Énergie

1.1 Limiter la consommation énergétique (débrancher les appareils en veille au bureau, modérer le chauffage, ...).

2. Mobilité

2.1 Pour l'organisation de séances ou d'évènements, prendre en compte les déplacements et l'accessibilité en transports publics.

2.2 Les membres sont encouragé.e.s à prendre les transports publics pour se déplacer dans le cadre de la CDJV (pour se rendre aux séances et autres événements par exemple). La commission prend en charge les frais de transports publics. Ce même fonctionnement s'applique aux invité.e.s, dont les déplacements sont remboursés, pour privilégier les transports publics.

3. Responsabilité environnementale et sociale

3.1 Intégrer une vision de durabilité dans nos débats et réflexions et, si cela est pertinent, dans nos prises de positions.



commission de jeunes
du canton de vaud

3.2 Promouvoir des actions écologiques et locales à travers nos réseaux (Instagram, Facebook, bouche-à-oreille, etc.) et y participer tant que cela est possible.

4. Achats

4.1 Supprimer les achats suremballés et le plastique à usage unique, autant que faire se peut, et y préférer la vaisselle réutilisable et la nourriture non emballée.

4.2 Privilégier la nourriture locale, de saison et non transformée. Valoriser les petits commerçants locaux plutôt que les grandes surfaces et grandes chaînes.

4.3 Ne pas consommer de viande ni de poisson lors de tout repas entrant dans le cadre de la CDJV.

4.4 Avantager l'eau du robinet et autres boissons locales et stockées dans des contenants réutilisables (ex : sirop, thé, ...).

5. Déchets

5.1 Encourager le tri des déchets et mettre à disposition le nécessaire à celui-ci (bacs à papier, pet, aluminium et verre). Cela s'applique aux locaux de la commission ainsi qu'aux manifestations et événements qu'elle organise.

5.2 Favoriser la numérisation de tous les supports. Pour la communication, maximiser le numérique, les réseaux sociaux et supprimer le papier plastifié (car non recyclable).

5.3 Prolonger la durée de vie du matériel au maximum et privilégier la réparation au remplacement tant que le coût de réparation ne dépasse pas le prix de l'objet neuf.

Cette charte a été acceptée et approuvée en séance plénière de la CDJV le lundi 7 décembre 2020.

Au nom de la CDJV :

Nefertari Bihiry
Présidente

Niklas Tiemann
Vice-président